

24 fév 2017 -15:51

Appartient à Conseil des ministres du 24 février 2017

Transposition de la directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters et du ministre des Classes moyennes et des Indépendants Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi adaptant diverses législations à la directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

L'avant-projet de loi vise à transposer partiellement la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n°1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur (règlement IMI). Il s'agit en particulier de modifier diverses lois verticales en vue de supprimer et d'adapter les dispositions de ces lois devenues incompatibles avec la directive suite à l'adoption de la directive modificative 2013/55/UE. L'avant-projet transpose la directive pour les professions d'architecte, de psychologue, d'expert-comptable, de conseil fiscal, de comptable et de fiscaliste agréé, de géomètre-expert et d'agent immobilier. Ceci constitue la troisième étape du processus de transposition au niveau de l'Etat fédéral.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>